www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

Édition Avril 2022

Dans ce numéro :	
Conseil municipal	*3*
Infos municipales	*4*
Les services du CAB	*5*
Bénévole de l'année	*6*
Prévention incendie	*7*
Programme RénoRégion	*8*
Qualité du compost	*9*

La course de canard est de retour !

La 2e collecte de fonds annuelle de la course Way's Mills Duck River Race, pour l'église Union de Way's Mills, aura lieu le samedi 28 mai 2022.

Les canards se vendent 20 $ chacun.

Si vous souhaitez faire du bénévolat ou louer un espace pour vendre des articles artisanaux locaux, ou pour acheter un canard, veuillez contacter Nicole Poitras au 819-838-1083.

Plus de détail sur l'événement à venir dans le Joyau du mois de mai !

ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de la MRC de Coaticook

Horaire du vendredi: de 13h à 17h
Horaire du samedi: de 8h30 à 15h

Inscriptions obligatoires https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-residuelles-ecocentres.php ou au (819) 849-9166

DATE	ENDROIT	MUNICIPALITÉ
13 et 14 Mai	Conteneur Coaticook / 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook
21 Mai	**Carrière DJL / ch. Provencher (près du ch. Isabelle)**	**Barnston-Ouest**
27 et 28 Mai	Garage municipal / 6505, rte Louis-S.-St-Laurent	Compton
04 Juin	En face du garage municipal / 251 ch. Auckland	St-Malo
10 et 11 juin	Garage municipal / 205, rue Dominion	Waterville

Tous les citoyens de la MRC de Coaticook ont accès à des écocentres occasionnels, peu importe où se tient l'écocentre.

CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, *MAIRE* 819-452-1073
LUCIE MICHAUD, *conseillère 1* 514-718-4730
ZIV PRZYTYK, *conseiller 2* 819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3* 819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4* 819-876-2210
JULIE GRENIER, *conseillère 5* 819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *conseillère 6* 819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal
NICOLAS GUILLOT, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal
2080, chemin Way's Mills
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
TéL: (819) 838-4334 **Téléc:** (819) 838-1717
Courriel: info@barnston-ouest.ca

Heures de bureau
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: info@barnston-ouest.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction: Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Vous n'avez qu'à contacter l'inspecteur municipal, Claude Lachapelle du **lundi au vendredi** au 819-578-6171 qui vous émettra ou non le permis de brûlage, selon les directives des départements incendies desservant notre territoire.

IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES 911
EN CAS D'URGENCE 911
AMBULANCE DE COATICOOK 911
CLSC 819-849-4876
CHUS 819-346-1110
PAROISSE 819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info 819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence 310-4141
BUREAU MUNICIPAL 819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL 819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ... 819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT 819-849-9479
INFO EXCAVATION 1-800-663-9228
INFO CRIME 1-800-711-1800
INFO SANTÉ 811

Hydro Québec

PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1

IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.

Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le vendredi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 4 avril 2022

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Présences : Johnny Piszar, maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

***Personne ressource* : Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière**

Don

Le conseil municipal accorde une aide financière d'un montant :

- de 50 $ au Club de conservation du Lac Massawippi.

Résolutions

- Le conseil municipal octroie le contrat de fauchage des abords de chemins à Ferme Gilles Provencher inc. pour un montant de 4 255 $ plus les taxes applicables ;
- Le conseil municipal octroie le contrat de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures pouvant contenir du plomb pour le Centre Communautaire, la caserne et l'ancien bureau municipal pour un montant de 3 080 $, plus les taxes applicables ;
- Le conseil municipal appui le projet du Centre d'art Rozynski déposé au Fonds Vitalité des milieux de vie. Un montant de 30 000 $, de l'enveloppe local du fonds, est accordé au projet.

Appel d'offres

- Le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de 60 à 80 tonnes métriques de chlorure de calcium (abat-poussière) pour 2022 à l'entreprise Somacrac C.C. au coût de 535 $/TM, pour une dépense maximale de 42 800 $, plus les taxes applicables.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

RÉGLEMENTATION À RESPECTER.... CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.

Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10 $/année.

Règlement #289 concernant les animaux

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2022

Lundi, le 2 mai 2022 à 19h00
Lundi, le 6 juin 2022 à 19h00
Lundi, le 4 juillet 2022 à 19h00
Lundi, le 1er août 2022 à 19h00
Mardi, le 6 septembre 2022 à 19h00
Lundi, le 3 octobre 2022 à 19h00
Lundi, le 7 novembre 2022 à 19h00
Lundi, le 5 décembre 2022 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

Gratuit

Annonces classées

À vendre, à donner etc....

Contactez -nous au 819-838-4334

RAPPEL !

1er VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

était **Le 17 mars 2022**

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou Caisse Desjardins

Politique familiale

Subvention à la naissance

100 $ 1er enfant
200 $ 2e enfant
300 $ 3e enfant et subséquents

Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 $.

COLLECTE 2022

Mai

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
1	2	3	R	5	C/PA	7
8	9	10	11	123	13	14
15	16	17	R	19	C	21
22	23	24	D	26	27	28
29	30	31				

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

Nom et adresse du propriétaire / demandeur
Adresse de l'immeuble
Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
Exécutant des travaux
Le coût des travaux
Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Nicolas Guillot, inspecteur en bâtiment et environnement le vendredi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

Un permis de 10 $ est requis pour les ventes de garage.

Veuillez nous contacter au bureau municipal aux heures d'ouverture au 819-838-4334.

Le jour de la Terre a pour mission d'accompagner les individus, organismes et entreprises dans leur volonté d'améliorer leurs actions sur l'environnement.

Le 22 avril, et tous les jours donnons un nouveau souffle à la planète.

Société canadienne du cancer — Canadian Cancer Society

1 888 939-3333 | cancer.ca

Question de mieux récupérer

Des boîtes spécialement conçues pour la récupération de piles sèches, cartouches d'encre (laser et jet d'encre), téléphones cellulaires, piles rechargeables ainsi que les lampes fluo compactes sont disponibles au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.

Famille et Aînés Québec

Ligne Aide Abus Aînés

1-888-489-2287

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

Travailleur de milieu auprès des aînés

Besoin de jaser ?

⇒ Écoute
⇒ Information
⇒ Accompagnement
⇒ Références
⇒ Liens avec les ressources et services

Rencontres à domicile, dans un lieu public au choix ou au CAB

Les services sont :

⇒ Offerts aux 50 ans et plus
⇒ Offerts sur une base volontaire
⇒ Disponibles sur le territoire de la MRC de Coaticook (12 municipalités)

Serge Fournier
Travailleur de milieu auprès des aînés
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
23 rue Cutting Coaticook, QC, J1A 2G2
819-345-0877
Itmav@cabmrccoatiook.org

échec au crime
ECHECAUCRIME.COM
1-800-711-1800

La semaine de l'action bénévole vise à remercier les Bénévoles de la région qui œuvrent sans relâche à

AIDER, UNIR, BÂTIR

notre communauté.

La municipalité a nommé Mme Nicole Poitras, Bénévole de l'année 2022 personne dynamique, qui n'hésite pas à s'impliquer en participant à l'organisation du Marché de Noël de Way's Mills et au sein de l'Église Union.

MERCI !!

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au vendredi: 8h00 à 16h30

Les samedis: Ouvert seulement les samedis du mois de juin et de septembre.

DIRA Estrie
Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance

Vous vivez une situation de maltraitance ou vous êtes témoin ? Renseignez-vous à DIRA-Estrie, Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance, au 819-346-0679. Service gratuit et confidentiel.

La peinture, ça se recycle
www.eco-peinture.ca

PEINTURES récupérées

Les huiles végétales de cuisson sont acceptées gratuitement dans le bac de récupération de peintures récupérées. L'huile doit être placée dans un contenant fermé, étanche et clairement identifié avant d'être déposée dans le bac.

Bibliothèque

Tous les citoyens ont accès aux services des bibliothèques suivantes. Les résidants peuvent obtenir un remboursement complet des frais sur dépôt des pièces justificatives à la réception du bureau municipal.

La Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook
34, rue Main Ouest, Coaticook
Tél. : 819-849-4013
www.bibliotheque.coaticook.qc.ca

La Bibliothèque d'Ayer's Cliff
150, Tyler, Ayer's Cliff
Tél. : 819-838-5020
www.ayerscliff.ca/m3bibliotheque.htm /1

La bibliothèque Memphrémagog
90, rue Saint David, Magog
Tel.: 819-843-1330
www.ville.magog.qc.ca

LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidants de Barnston-Ouest. Le prix de location aux résidants est de 100 $ (plus un dépôt de 50 $ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non commerciale.

APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

V ISAGE Est-il affaissé?
I NCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?
T ROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?
E XTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.

Attention au brûlage printanier !

par Émile Rivard, Coordonnateur en sécurité incendie

Les causes des feux d'herbe ou de forêts

D'avril à juin, les brûlages domestiques (brûlages de feuilles, de branches, etc.) causent la moitié des incendies de forêt. Durant cette période de l'année, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt et les bâtiments environnants extrêmement vulnérables. Très tôt en saison, le danger d'incendie est plus élevé dans les terrains dégagés. Ce sont généralement les résidents qui habitent près des zones boisées qui allument les feux. Ces feux, malheureusement, se propagent trop souvent, et très rapidement, vers les bâtiments ou les forêts.

Indice d'inflammabilité

Il est important de rappeler que tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour l'Estrie est élevé ou extrême.
Vous pouvez vérifier l'indice d'inflammabilité sur le site www.sopfeu.qc.ca

Permis

Vous pouvez demander à votre municipalité un permis de brûlage. Si celle-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe :

- Les petits feux peuvent être contrôlés par une personne à l'aide d'outils et d'eau. Le tas de bois, de broussailles ou de feuilles que vous voulez brûler devrait mesurer moins d'un mètre de diamètre et moins de deux mètres de haut ;
- Assurez-vous d'aménager un coupe-feu jusqu'au sol minéral ;
- Choisissez un endroit dégagé et surveillez la vitesse et la direction du vent. Si les vents sont trop forts, reportez à une journée où ceux-ci sont plus calmes ;
- Toujours rester près du feu et l'éteindre avant de quitter les lieux.

Respectez les heures

Lorsqu'un permis vous est délivré, une plage horaire pour faire votre brûlage vous sera donnée, fort probablement durant la période de clarté. Il est important de respecter cette plage horaire, car la centrale 911 est avisée de cette émission de permis et de la période du brûlage afin d'éviter que les pompiers soient appelés à l'endroit où le brûlage a lieu. Il arrive fréquemment qu'un passant qui, voulant bien faire lorsqu'il perçoit des flammes au loin, appelle les pompiers, croyant qu'un incendie s'est déclaré. Il y a donc des déplacements inutiles des pompiers. Cette situation peut être évitée en respectant les directives.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre municipalité ou votre service de protection incendie.

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Le programme **RénoRégion** accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défectuosités majeures que présente leur résidence. RénoRégion remplace le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage) et le Programme de réparations d'urgence « PRU ».

Pour être admissible, le logement dont l'évaluation municipale du bâtiment à rénover est de moins de 120 000 $ (terrain étant exclu) devra nécessiter des travaux d'au moins 2 000 $ et devront cibler « au moins une défectuosité majeure relativement à un ou plusieurs de ces éléments : la structure, la toiture, les ouvertures, la charpente, les fondations, la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage ». L'aide gouvernementale maximale est de 95 % du coût des travaux jusqu'à concurrence de 12 000 $.

Personnes non admissibles

Un propriétaire n'est pas admissible au programme si, à la date de la signature du formulaire *Demande d'aide:*

- il a reçu une aide financière du Programme RénoVillage au cours des dix dernières années ;
- il a reçu une aide financière du Programme Réparations d'urgence « PRU » au cours des cinq dernières années.

Logements non admissibles

Le programme ne s'applique pas à un logement qui fait partie d'un bâtiment :

- qui comporte plus de deux logements ;
- qui a une vocation hôtelière, y compris les gîtes touristiques ;
- qui est inachevé et dont la construction a débuté depuis moins de cinq ans ;
- dont l'utilisation n'est que saisonnière ;
- ayant fait l'objet d'un sinistre « la partie du logement qui n'a pas été touchée par le sinistre est toutefois admissible » ;
- qui est situé dans une zone inondable de grand courant « 0-20 ans », sauf s'il est déjà ou sera, pendant l'exécution des travaux, immunisé contre les inondations. Ces travaux doivent être approuvés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour plus d'information sur l'aide offerte, sur les travaux admissibles ou sur la façon de se prévaloir du programme, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur accrédité Monsieur Francois Dussault au 418 338-6798.

RÈGLE IMPORTANTE

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique. Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

La qualité du compost dépend de chacun d'entre nous !!!

ACCEPTÉES

Fruits et légumes (crus ou cuits, entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, ect.) ;
Grains et filtres de café, sachets de thé ;
Pain, céréales, pâtes alimentaires ;
Viandes, poissons, fruits de mer, os ;
Produits laitier ;
Coquilles d'œufs ;
Restes de table ;
Aliments périmés (sans emballage) ;
Feuilles mortes et aiguilles de conifères ;
Fleurs, plantes, mauvaises herbes et tous résidus de jardinage ;
Gazon (mais le mieux c'est de le laisser sur place) ;
Branches de moins de 2 cm (3/4 pouces) de diamètre et de moins de 60 cm (2 pieds) de long ;
Brains de scie, écorces, copeaux de bois (non traités et non peints) ;
Papier ou carton souillé de nourriture (essuie-tout, serviette de table, mouchoir, papier à main, napperon et nappe en papier, boite de pizza, assiette et verre de carton) ;
Papier déchiqueté ;
Litière et excréments d'animaux domestiques ;
Cendres froides ou humides.

REFUSÉES

Coquilles de moule et d'huître ;
Couches, tampons et serviettes sanitaires ;
Coton-tige, ouates, tampons démaquillants et serviettes pour bébé ;
Poussière d'aspirateur ;
Feuilles d'assouplissant et charpie de sécheuse ;
Mégots de cigarettes ;
Briquettes de BBQ ;
Créosote ;
Roches, pierres, gravier ;
Carcasses d'animaux ;
Papier et carton imbibés d'huile à moteur, de peinture ou autres produits dangereux ;
Médicaments ;
Boite de carton ciré (repas congelé, crème glacée, etc.) ;
Tous les sacs et les matières plastique ;
Textiles et matières recyclables.

Tailles de cèdres:

Les branches de cèdre se compostent difficilement. Contactez plutôt un récupérateur.

Visitez le site Web de la MRC.

INSTRUCTIONS

Placez un journal ou un carton au fond du bac pour faciliter la vidange et absorber le surplus de liquide.

Placez les matières en vrac dans le bac - AUCUN SAC DE PLASTIQUE N'EST ACCEPTÉ.

À l'automne, déposez les surplus de feuilles dans des sacs de PAPIER à côté du bac.

CIGN FM 96,7 COATICOOK

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL
entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
T 819-838-4141
F 819-838-4149

Propriétaires:
Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily
Services:
Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel

Corporation des maîtres électriciens du Québec

McCORMICK
E.Y.F. inc.
ENTREPRISES Y. FECTEAU INC.
Mécanique Agricole, Industriel & Diesel
yan_fecteau@hotmail.com
819.679.7761
270 ch.McIntyre
Stanstead-Est (Qc) J0B 3E0

ENTREPRISES GGS
Guy Provencher
1880, ch. Provencher
Coaticook, Qc J1A 2S5
Tél. : 819-849-7002
Cell. : 819-571-4265
- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable
- gravier
- pierre, etc...

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

BUREAU DE SHERBROOKE
373, rue King Est, suite 203-B
Sherbrooke (Québec) J1G 1B4

BUREAU DE COATICOOK
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Genevieve Hebert,
MNA for Saint-François

Geneviève HÉBERT
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
Connaître, Aimer, Servir

Working to meet my commitments!

Tél.: 819 565-3667

ENCOURAGE OUR ANNOUNCERS

Au Service de vos familles depuis 1952

Location de véhicules scolaire pour tout genre d'événements

Voyager en toute confiance

Contactez-nous 819-838-5468

Autobus G. Ashby Inc.

2676, chemin Caron, Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

Le Supermarché en région

IGA Coaticook

265, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B5

Tél. : (819) 849-6226 Téléc. : (819) 849-2579

Notre priorité est de toujours mieux vous servir.

Serge et Johanne Arsenault, prop.

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST LÀ.

PROMUTUEL ASSURANCE

1 877 799-8844

promutuelassurance.ca

ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL SMMC

Marco Carrier

Technologue Professionnel

28 ans d'expérience

en environnement

- Test de sol
- Environnement et génie civil
- Projet domiciliaire ou commercial

125, rue Olivia-Turgeon, Sherbrooke(Québec) J1C 0R3

Tel. : 819 845-3137 / Site web: smmc.ca

The quality of compost depends on each of us !!!

ACCEPTED

Fruits and vegetables (raw or cooked, whole, peelings, cores, corn cobs, etc.) ;

Coffee grounds and filters, tea bags;

Breads, cereals, pastry;

Meat, fish, seafoods, bones;

Milk products;

Egg shells;

Table scraps;

Moldy foods (Without the packaging);

Dead leaves and conifer needles;

Flowers, plants, weeds and garden refuse;

Grass (but it's best left on the lawn);

Branches less than 2 cm (3/4 in) in diameter and less than 60 cm (2 feet) in length;

Sawdust, bark, wood chips (non-treated and non-painted);

Paper or cardboard soiled by food (paper towels, napkins, Kleenex, paper tablecloths, pizza boxes, paper plates);

Shredded paper;

NOT ALLOWED

Mussel and oyster shells;

Diapers, tampons, sanitary napkins;

Q-tips, cotton battings, cosmetic pads, baby towels;

Vacuum cleaner dust;

Fabric softener sheets and drier fluff;

Cigarette butts;

BBQ briquettes;

Creosote;

Rocks, stone, gravel;

Dead animals;

Paper and carboard soaked with engine oil, paint or other dangerous products;

Medicine;

Waxed cardboard container (frozen meals, ice cream, etc.) ;

Plastic bags and any other plastic materials;

Textiles and otherwise recyclable materials.

Cedar trimmings:

Cedar branches do not compost very easily.

INSTRUCTIONS

Place a newspaper or carboard at the bottom of the bin to facilitate emptying and absorbing excess liquid.

Place loose material in the bin - PLASTIC BAGS ARE NOT ACCEPTED.

In the fall, put the excess leaves in PAPER bags next to the bin.

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc

525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2

819 849-2663 (tél.)
819 849-3058 (fax)

RÉNORÉGION PROGRAM (PRR)

The **Regional** program provides financial assistance to low-and modest-income owner-occupants who live in rural areas and must perform work to correct major defects in their homes. RénoRégion replaces the Rural Renovation Assistance Program (RénoVillage) and the Emergency Repair Program (ERP).

To be eligible, the building's municipal assessment to be renovated is less than $120,000 (excluding land), and it will require work of at least $2,000. It must reveal "at least one major defect in one or more of the following elements: the structure, the roof, the openings, the frame, the foundations, the plumbing, the electrical system or the heating system." The maximum government assistance is 95% of the cost of the work up to $12,000.

Ineligible Applicants

An owner is not eligible for the program if, on the date of signing the Application Form for Assistance:

- He received financial aid from the RénoVillage Program over the past ten years.
- He received financial assistance from the Emergency Repair Program (ERP) over the previous five years.

Ineligible Home

The program does not apply to a dwelling that is part of a building:

- Which has more than two lodgings;
- Which has a hospitality vocation, including tourist sites;
- Which is unfinished and whose construction began less than five years ago;
- Whose use is only seasonal;
- Which has been the subject of a claim (the part of the dwelling that has not been affected by the incident is nevertheless admissible);
- Which is located in a floodplain area of high current (0-20 years), unless it is already or will be, during the work's execution, immune from flooding. A member of the Ordre des ingénieurs du Québec (Order of Engineers of Quebec) must approve this work.

For more information on the assistance offered on eligible work or how to use the program, do not hesitate to contact the accredited inspector François Dussault at 418 338-6798.

FIRE SERVICE RULES TO BE FOLLOWED AT ALL TIMES

Your residence (permanent or summer) must have a cleared entrance space of 12 feet in width and height at all times so that the fire service can gain access.

Moreover, the access must not be barred or impeded by any barrier or fence.

Beware of spring fires!

by Émile Rivard, Fire Safety Coordinator

The causes of grass or forest fires

From April to June, domestic fires (burning leaves, branches, etc.) cause half of the forest fires. During this time of year, only a few sunshine hours are sufficient to dry grass or other combustible surface fuels and thus make the forest and surrounding buildings extremely vulnerable. Early in the season, the fire hazard is higher in open areas. Residents near wooded areas usually light the fires. These fires, unfortunately, spread too often and very quickly to buildings or forests.

Flammability index

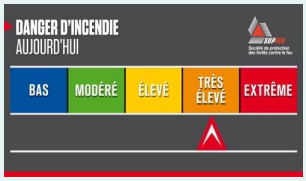

It is important to remember that any outdoor fire is prohibited when

the Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour l'Estrie (Society for the Protection of Forests for the Eastern Townships) announces a high or extreme flammability index.

You can check the flammability index at www.sopfeu.qc.ca.

Permits

You can ask your municipality for burning permission. When you receive the license, you must respect the following simple rules to avoid a catastrophe:

- A person can control small fires by using tools and water. The pile of wood, brush or leaves you want to burn should be less than one meter in diameter and less than two meters high.
- Be sure to provide a firewall down to the mineral soil.
- Choose an open area and monitor wind speed and direction. If the winds are too strong, postpone until they calm down.
- Always stay near your fire and extinguish it before leaving the premises.

Respect the hours

When we issue a permit, we will give you a time slot for your burning, most likely during the daylight. To prevent firefighters from being called to where the burning occurs, it is essential to respect the time slot because we notify 911 of these permit issues and the burning period. Frequently, a passer-by who, wishing to do well when he perceives flames in the distance, calls the firemen, thinking that a fire has broken out. Consequently, there is an unnecessary displacement of firefighters, which can be avoided by following the guidelines.

For more information, please contact your local municipality or fire department.

National Volunteer Week aims to thank Local volunteers who work tirelessly at

HELPING, UNITING, BUILDING
our community.

The Municipality appointed Mrs. Nicole Poitras, Volunteer of the Year 2022, a dynamic person eager to get involved by participating in the Way's Mills Christmas Market organization and within the Union Church.

THANK YOU !!

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

OPENING HOURS:

Monday to Friday: 8:00 am to 4:30 pm

Saturdays: Open only on Saturdays in June and September

DIRA Estrie
Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance

Are you in a situation of abuse, or are you a witness? Find out more at DIRA-Estrie, Centre for Elder Abuse, at 819-346-0679. Free and confidential service.

Old paints can be recycled
www.eco-peinture.ca

PEINTURES récupérées

You can now put your used vegetable cooking oils in the paint recycling bin (across the road from the municipal office). Make sure the oil has been placed in a leakproof container and clearly identified.

Libraries

All residents are entitled to the services of the following libraries. You can obtain a reimbursement for the complete amount charged by presenting the receipt to reception at the Municipal Office.

La Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook
34, rue Main Ouest, Coaticook
Tel. : 819-849-4013
www.bibliotheque.coaticook.qc.ca

La bibliothèque d'Ayer's Cliff
150, Tyler, Ayer's Cliff
Tel. : 819-838-5020
www.ayerscliff.ca/m3bibliotheque.htm

La bibliothèque Memphrémagog
90, rue Saint David, Magog
Tel.: 819-843-1330
www.ville.magog.qc.ca

RENTAL

Need a Hall?

The Community Centre is available to all residents of Barnston-Ouest for family gatherings and non-commercial purposes. The rental fee for residents is $100 plus a deposit of $50, which will be reimbursed after inspection. For more information please call (819) 838-4334.

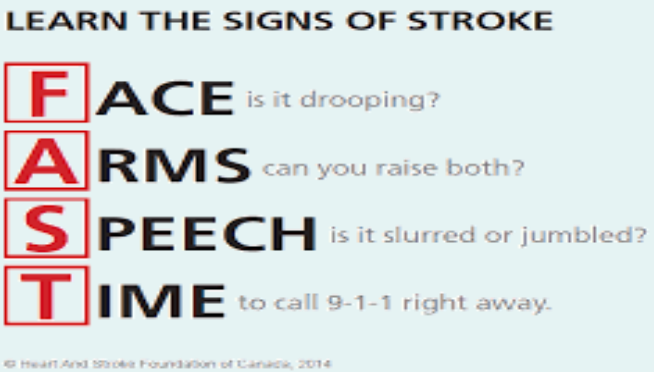

A $10 permit is required for garage sales

Contact us at the municipal office during opening hours at 819-838-4334.

JOUR de la TERRE

The mission of Earth Day is to help individuals, organizations and businesses in their efforts to improve the environment.

April 22nd

and every day breathe

new life into our planet

Société canadienne du cancer | Canadian Cancer Society

1 888 939-3333 | cancer.ca

A question of recycling more effectively

Special boxes designed to recover dry batteries, ink cartridges (laser and inkjet), cell phones, rechargeable batteries and compact fluorescent lamps are available at the municipal office during business hours, Monday through Thursday from 8:30 am to noon and 1:00 pm to 4:30 pm

Famille et Aînés Québec

Ligne Aide Abus Aînés

1-888-489-2287

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

Outreach worker for the elderly

Need to talk?

⇒ Support and encouragement
⇒ Information
⇒ Accompaniment
⇒ Referral
⇒ Connection to resources and services

Meetings held at home, in a public place of your choice or at the CAB

Services are:

⇒ Available to 50+
⇒ Offered on a voluntary basis
⇒ Available on the territory of the RCM of Coaticook (12 municipalities)

Serge Fournier

Outreach worker for the elderly

Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

23 rue Cutting Coaticook, QC, J1A 2G2

819-345-0877

Itmav@cabmrccoatiook.org

échec au crime

ECHECAUCRIME.COM 1-800-711-1800

Regular Municipal Council Meetings Schedule 2022

Monday, May 2, 2022 at 7:00 PM
Monday, June 6, 2022 at 7:00 PM
Monday, July 4, 2022 at 7:00 PM
Monday, August 1, 2022 at 7:00 PM
Tuesday, September 6, 2022 at 7:00 PM
Monday, October 3, 2022 at 7:00 PM
Monday, November 7, 2022 at 7:00 PM
Monday, December 5, 2022 at 7:00 PM

Regular municipal Council Meetings take place at the Community Centre, 2081 chemin Way's Mills in Barnston-Ouest.

REMINDER!

1st INSTALLMENT OF MUNICIPAL TAXES was **MARCH 17, 2022**

You can make your payment at the CIBC, BNC, BMO, Scotia or Caisse Desjardins, by Internet, ATM, or at the counter.

Family Policy

Children Grant
$100 for first child
$200 for second child
$300 for third and subsequent children

Cotton diapers
A single refund representing 50% of the cost of purchasing cotton diapers, up to a maximum of $200.

2022 GARBAGE PICK UP

May

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
1	2	3	R	5	C/PA	7
8	9	10	11	123	13	14
15	16	17	R	19	C	21
22	23	24	D	26	27	28
29	30	31				

IMPORTANT: Put your containers out the night before or before 6:00 am on the pickup day.

A PERMIT IS REQUIRED TO CONSTRUCT, RENOVATE, MOVE

APPLICATION MUST BE ACCOMPANIED WITH THE FOLLOWING:

Name and address of the owner / applicant
Building address
Plan of the building size and height
Details of the interior and exterior finish, type of roof and foundation
Persons carrying out the work
The cost of work
Implementation plan from the localisation certificate

STUDY OF APPLICATION

To avoid delays in the execution of your work, plan to file your application for a permit 30 days BEFORE the start.

For permit applications in the Way's Mills area, please allow 45 days before the start.

ANY PERSON WHO BEGAN WORK WITHOUT OBTAINING A PERMIT FROM THE MUNICIPALITY, IS IN VIOLATION OF THE RULES AND IS SUBJECT TO A FINE.

IMPORTANT: Before undertaking work contact Nicolas Guillot, building and environmental Inspector, on Friday morning from 8:30 A.M. to noon, 819-838-4334.

Regular Meeting held April 4, 2022

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Present: Johnny Piszar, Mayor and Counsellors Lucie Michaud, Viginie Ashby, Ziv Przytyk, Normand Vigneau, Julie Grenier, and Cynthia Ferland

***Resource person present*:** Sonia Tremblay, Executive Director Clerk-Treasurer

Donation

The Municipal Council awarded financial assistance to the following organization:

- $50 to the Lake Massawippi Conservation Club

Resolutions

- The Municipal Council awards the roadside mowing contract to Ferme Gilles Provencher inc. for an amount of $4,255 plus applicable taxes;
- The Municipal Council awards the contract for the characterization of materials likely to contain asbestos and paints that may contain lead for the Community Centre, the barracks and the former municipal office for an amount of $3,080, plus applicable taxes;
- The Municipal Council supports the Rozynski Art Centre's project submitted to the Vitality of Living Environments Fund. An amount of $30,000 from the local funding envelope is granted to the project.

Call for tenders

- The Municipal Council awards the contract to supply of 60 to 80 metric tons of calcium chloride (dust suppressant) for 2022 to Somacrac C.C. at $535/MT, for a maximum expenditure of $42,800, plus applicable taxes.

Caution

The summaries of regulations and Council meetings are for information purposes only. They have been edited for clarity and ease of administering. The Municipality is neither legally bound by them nor responsible for the accuracy of the writing. Of course, you can always consult the regulations and minutes of meetings in their original form at the municipal office.

A REGULATION TO BE AWARE OF...ABOUT YOUR DOGS

Please be aware that the municipality has received many complaints about DOGS annoying residents on a walk or wandering onto neighbours' property.

The Municipal Regulation states that YOUR DOGS must stay on YOUR property at all times. They must also BE IDENTIFIED with a municipal license. If YOUR dog doesn't have a tag or if he has lost it, please call at the municipal office during opening hours to get a tag. A new tag costs $10.00 a year.

Regulation # 289 concerning animals

MUNICIPAL OFFICE

MUNICIPAL COUNCIL

JOHN PISZAR, *MAYOR*	819-452-1073
LUCIE MICHAUD, *counsellor 1*	514-718-4730
ZIV PRZYTYK, *counsellor 2*	819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *counsellor 3*	819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *counsellor 4*	819-876-2210
JULIE GRENIER, *counsellor 5*	819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *counsellor 6*	819-212-6747

Municipal Council meetings take place on the first Monday of the month at 7:30 pm at 2081 ch. Way's Mills in the Community Center

Municipal Administration

SONIA TREMBLAY, General Manager & Clerk-Treasurer

SYLVIE DOLBEC, Assistant Secretary Treasurer

CLAUDE LACHAPELLE, Municipal Inspector

NICOLAS GUILLOT, Building and Environmental Inspector

Municipal Office
2080 Way's Mills Rd.
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
Phone: (819) 838-4334 **Fax:** (819) 838-1717
Email: info@barnston-ouest.ca

Opening Hours
Monday to Thursday from 8:30 am to noon and 1:00 pm to 4h30 pm. Friday closed

If you have any suggestions, comments, photos or an article that you would like to share, call us at 819-838-4334 or email: info@barnston-ouest.ca

Deadline is the last Monday of the month

Composition and layout: Sylvie Dolbec
Translation: Rose Mary Schumacher

FIRE PERMITS ARE FREE

You need only to contact the Municipal inspector, Claude Lachapelle, from Monday to Friday at (819) 578-6171. He will give you a Fire Permit under the authority of the Fire Departments responsible for our territory.

OBTAINING A PERMIT IS MANDATORY !!

USEFUL NUMBERS

FIRE	**911**
EMERGENCY	**911**
AMBULANCE DE COATICOOK	**911**
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PARISH	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
MUNICIPAL OFFICE	819-838-4334
MUNICIPAL INSPECTOR	819-578-6171
COMMUNITY CENTER	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	**811**

Hydro Québec

PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

IMPORTANT INFORMATION

IN CASE OF EMERGENCY - AMBULANCE, FIRE, POLICE PHONE NUMBER 9-1-1

MAKE SURE YOU SPECIFY THAT YOU ARE CALLING FROM THE MUNICIPALITY OF BARNSTON-OUEST

The septic installation permit is mandatory and the obligation to provide a certificate of compliance is required

Please contact the Building and Environment Inspector on Friday from 8.30 am to 12:00 pm or email urbanisme@barnston-ouest.ca

www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

April 2022 Edition

In this issue:

Municipal Council	*3*
Municipal Info	*4*
CAB Services	*5*
Volunteer of the year	*6*
Fire Prevention	*7*
RénoRégion Program	*8*
Quality of compost	*9*

The Duck Race is back !

The 2nd Annual Way's Mills Duck River Race fundraiser for the Way's Mills Union Church will take place on Saturday, May 28, 2022.

Ducks sell for $20 each.

If you wish to volunteer or rent a space to sell locally handcrafted items, or to purchase a duck, please get in touch with Nicole Poitras at 819-838-1083.

More details on the event are coming in the May issue of the Joyau!

ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de la MRC de Coaticook

Friday schedule: 1:00 p.m. to 5:00 p.m.
Saturday schedule: 8:30 a.m. to 3:00 p.m.

Mandatory registration https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-residuelles-ecocentre.php or at (819) 849-9166

DATE	LOCATION	MUNICIPALITY
13 and 14 May	Conteneur Coaticook Container/ 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook
21 May	**Carrièere DJL / ch. Provencher (near ch. Isabelle)**	**Barnston-Ouest**
27 and 28 May	Municipal Garage / 6505, rte Louis-S.-St-Laurent	Compton
04 June	In front the Municipal garage / 251 ch. Auckland	St-Malo
10 and 11 June	Municipal garage / 205, rue Dominion	Waterville

Every Coaticook MRC citizen has access to occasional eco-centers no matter where they are located.